

223C0370
FR0010533075-FS0171

8 mars 2024

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GETLINK SE
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 6 mars 2024, complété notamment par un courrier reçu le 7 mars, la société Abu Dhabi Investment Authority¹ (« ADIA ») (211 Corniche, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 mars 2024, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société GETLINK SE et détenir 40 070 020 actions GETLINK SE représentant 77 544 101 droits de vote, soit 7,29% du capital et 10,96% des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
ADIA	963 567	0,18	963 567	0,14
Platinum Compass B 2018 RSC Limited	39 106 453	7,11	76 580 534	10,82
Total ADIA	40 070 020	7,29	77 544 101	10,96

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] »

- le franchissement de seuil résultant de l'acquisition de droits de vote double, aucun financement n'a été nécessaire ;
- Abu Dhabi Investment Authority (ADIA) et Platinum Compass n'agissent pas de concert avec un tiers en ce qui concerne leurs participations dans GETLINK SE.
- Platinum Compass n'envisage pas d'augmenter sa participation dans GETLINK SE ;
- en tant qu'investisseur financier, Platinum Compass ne recherche pas le contrôle opérationnel des actifs d'infrastructure et n'a pas l'intention d'acquérir le contrôle de GETLINK SE ;
- Platinum Compass entend être un investisseur stable et à long terme et soutient la stratégie mise en œuvre par GETLINK SE ;

¹ « Public investment institution » contrôlée par l'émirat d'Abu Dhabi.

² Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 707 839 026 droits de vote (selon le déclarant, compte tenu de l'attribution de 37 474 081 droits de vote), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- Platinum Compass n'a pas l'intention de mettre en œuvre l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- Platinum Compass n'est pas partie à un accord et ne détient pas d'instruments financiers mentionnés aux 4° et 40 bis du I de l'article L 233-9 du code de commerce ;
- Platinum Compass n'est pas partie à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de GETLINK SE ; et
- Platinum Compass n'a pas l'intention de demander un ou plusieurs sièges au conseil d'administration de GETLINK SE.

Platinum Compass étant une filiale à 100 % d'ADIA, ADIA a également franchi, directement et indirectement, le seuil de 10 % des droits de vote de GETLINK SE et ADIA fait la même déclaration ci-dessus que Platinum Compass, à l'exception du fait que les services d'investissement d'ADIA pourraient acquérir des actions de GETLINK SE de temps à autre, dans le cadre d'activités de suivi d'indices ou de mandats gérés par des gestionnaires externes, sur une base discrétionnaire. Toutefois, il n'est pas prévu que ces acquisitions soient significatives. »
